

Volkswind France

Centre régional de Tours
25, rue du Général Mocquery
37 550 Saint-Avertin
02 47 54 27 44

Vos contacts privilégiés

Anne LE GALL

Chargée de
développement

06 78 04 37 03

anne.legall@volkswind.com

Maxime AUBOURG

Chef de projets éoliens

02 47 54 27 44

maxime.aubourg@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous ?

- En 2030, l'éolien devrait représenter plus de 20% de notre production électrique. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 22,2% en 2024 et devrait être de 33% en 2030 (Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte).
- L'éolien (mer et terrestre) est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée (29,7 %) après l'énergie hydraulique (47,7%) (Source : RTE, bilan électrique 2024).
- Les scénarios de mix de production énergétique prévoient en 2050, un minimum 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire, contre 48,7 GW en 2024 (Source : RTE).

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustible nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **33.2 GW d'éolienne terrestre d'ici fin 2028**. Au **31 décembre 2024, 22,9 GW** ont été installés.



En région Grand-Est, le SRADDET (Schéma régional d'Aménagement, Développement Durable et d'Égalité des Territoires) fixe comme objectif d'augmenter la part de la production annuelle en énergies renouvelables dans la consommation énergétique régionale, pour atteindre les 41 % en 2030.

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader en France, des appels d'offres éoliens d'achat d'électricité. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE DE LA VALLÉE AUX PIERRES

JUIN 2025

N°1

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité d'implanter un parc éolien, en extension des parcs existants, sur les communes de Menaucourt et de Chanteraine.

Dans le cadre de la conception de ce projet, nous avons mandaté des experts pour réaliser sur site, différentes études : environnementales, paysagères et acoustiques. Ces études permettent de réaliser un diagnostic du territoire et servent de support à l'élaboration du dossier de demande d'autorisation.

Nous souhaitons que vous deveniez acteur de ce projet, dans une démarche de concertation et de co-construction. Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

En accord avec les municipalités de Menaucourt et de Chanteraine, nous vous proposons une exposition d'informations, le 25 juin 2025 à 14h00, à la salle des fêtes de Menaucourt.

Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter le projet, les étapes à venir et répondre à vos questions.

Maxime AUBOURG
Chef de projets éoliens



ACTUALITÉS DU PARC

Exposition

Rendez-vous le 25 juin 2025 à 14h00 à la salle des fêtes de Menaucourt pour une exposition sur le projet de la Ferme éolienne de la Vallée aux Pierres.

Évènement

Un comité de projet est également prévu le 25 juin prochain pour présenter le projet et son état d'avancement, aux représentants des communes de Menaucourt et de Chanteraine ainsi que des communes limitrophes.

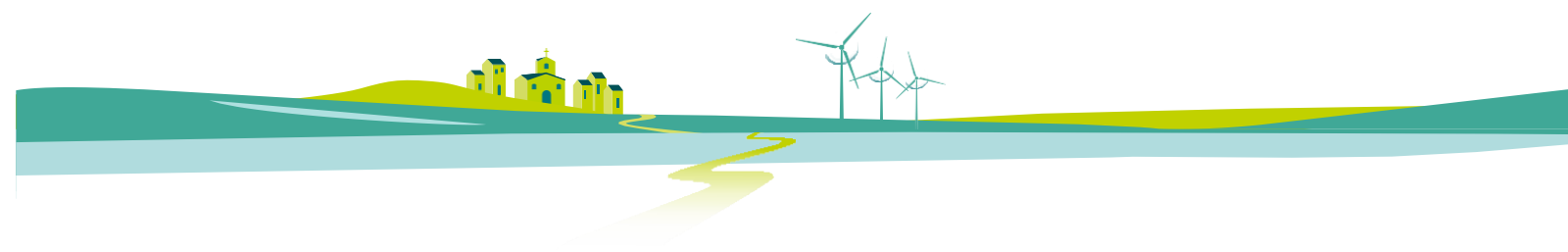
Chiffres clés

13,2
puissance
du projet

6
éoliennes

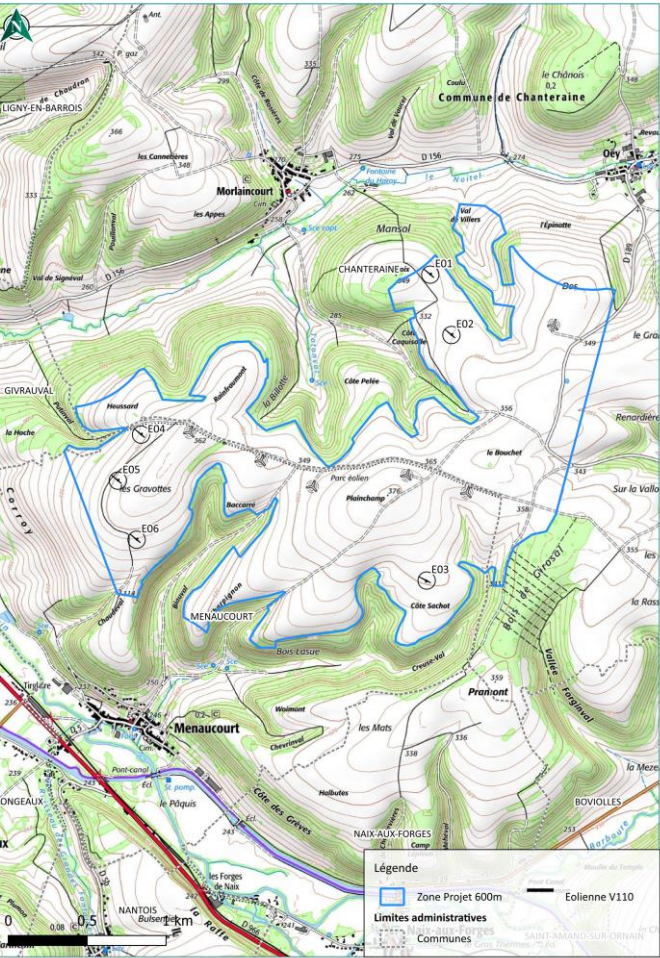
13 200
foyers
alimentés

29 GWh
production
électrique
estimée



PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation



- Se situe en **zone favorable du Schéma Régional Éolien (SRE)** de 2012 ;
- Permet un éloignement à **plus de 600 mètres des habitations** (la réglementation fixe une distance minimale de 500 m) ;
- Est **éloigné des zones de protection** environnementales (Natura 2000, ZNIEFF...) ;
- S'insère dans un paysage où le motif éolien est déjà présent et évite ainsi un effet de mitage paysager ;
- Est issue de **l'étude de plusieurs variantes** à partir d'un potentiel maximal de 11 éoliennes ;
- La variante d'implantation retenue comporte **6 éoliennes** de type V110 d'une puissance unitaire de 2,2 MW, soit une puissance totale du parc de **13,2 MW**.

Bénéfices du parc éolien sur le territoire

127

Emplois créés

En équivalent Temps pleins à l'échelle nationale, dont 13 en Meuse l'année de la construction.

78 600 €

De retombées fiscales

Par an estimées pour le bloc communal (Communes de Chanteraine, de Menaucourt et la Communauté de communes).

2 800 000 €

Pour les entreprises locales

(Hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...).

Focus

Les différentes études menées sur site ont permis de développer un projet de parc éolien optimisé qui lie l'efficacité de la production électrique et le respect des enjeux du territoire.

LES ÉTUDES

Environnementale



Le bureau d'études Biotopie Environnement a été missionné en juin 2022 pour la réalisation d'une expertise environnementale sur la zone de projet.

Cette expertise vise à inventorier et étudier la Faune et la Flore, pendant une période minimale d'un an. Cette durée permet de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Cet état initial écologique constitue un socle de connaissances primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en cohérence avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. L'implantation choisie permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, sous le contrôle administratif de l'inspection des Installations Classées, des suivis environnementaux seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Paysagère



Le cabinet d'études Jacquiel & Chatillon travaille depuis Aout 2022, à la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. En amont, un cadrage cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

Le volet paysager est réalisé sur l'aire d'étude ainsi déterminée. Il se compose de trois parties : Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers du territoire afin de déterminer la capacité du paysage, à accueillir un projet éolien.

S'en suit la comparaison de différents scénarios d'implantation d'éoliennes afin de choisir celle la plus adaptée aux enjeux du territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet. Des mesures sont ensuite préconisées dans le but d'intégrer le projet dans le paysage.

Acoustique



Le cabinet Erea ingenierie est en charge du volet acoustique du projet depuis juillet 2022. Un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures du niveau sonore existant auprès des habitations les plus proches du site.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations, respecte la réglementation française, qui est la plus stricte en Europe (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages (fort ralentissement voir arrêt des éoliennes) seront proposées ou modifiées. Ce suivi sera transmis à l'inspecteur des Installations Classées pour contrôle.



PRÉFAISABILITÉ

2021



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préféabilité

CONCEPTION

2022-2025



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats et élaboration du dossier de demande d'autorisation

INSTRUCTION

2025-2027



- **dernier trimestre 2025 : Dépôt en Préfecture du dossier de demande d'Autorisation Environnementale**
- Enquête Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2028



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2029-2049



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT

2049 ou +



- Remise en état du site